

Ça y est, j'ai obtenu mon dépuçelage hier à 71 ans !

écrit par Patrick Jardin | 1 mars 2024



Après avoir été fiché S, je suis cette fois mis en examen pour la première fois par un juge d'instruction du tribunal

judiciaire de Paris pour avoir tenu les propos suivants : *il faut virer cette Sophie Djigo et tous les profs qui endoctrinent leurs élèves puis si cette personne a tout à fait le droit d'avoir des idées mortifères au sujet de l'immigration elle n'a en revanche absolument pas le droit de les imposer à ses élèves. Cela s'appelle de l'endoctrinement pour ne pas dire du lavage de cerveau... et enfin une abrutie de professeur du lycée Watteau à Valenciennes nommée Sophie Djigo !*

<https://ripostelaique.com/il-faut-virer-cette-sophie-djigo-et-tous-les-profs-qui-endoctrinent-leurs-eleves.html>

Faits prévus et réprimés par les articles 23 alinéa 1, 29 alinéa 2, 30, 31 alinéa 01, 33 alinéa 01 de la loi du 29/7/1881 et 93-3 de la loi du 29/7/1982 ! Rien que ça..... Et pourtant je ne regrette absolument **aucun mots** bien au contraire car si elle connaissait le réel fond de ma pensée... je vous laisse deviner !

Qu'on ne s'étonne plus de la médiocrité des élèves Français. Pour qu'ils soient bons encore eût-il fallu que les profs soient de qualité, et désolé lorsque je vois cela j'ai comme un énorme doute.

Qui est ce petit professeur de quartier ? Il s'agit d'une prof de philosophie dont les accointances politiques ne laissent absolument aucun doute puisque son travail lui laisse suffisamment de temps pour s'occuper d'une association d'aide aux migrants qu'elle a créée, « migrations », chargée d'accueillir des migrants, ce qui est son droit absolu dans sa vie privée.

Elle fait cela en plus de donner des cours de philosophie politique qui, affirme-t-elle « n'ont rien à voir avec "faire de la propagande" ». Là cela ne me paraît pas vraiment clair, il faudrait qu'on m'explique.

Elle appelle cela « combat idéologique », moi j'appelle cela

“propagande immigrationniste, militante pro-immigration”. Elle reconnaît pourtant qu’un professeur n’est pas un idéologue et n’a absolument pas à faire interférer ses opinions politiques personnelles dans un cours or, que fait-elle ? En emmenant des élèves visiter des camps de migrants alors qu’elle-même est responsable d’une association pro-migrants elle ne trompe personne et il est évident qu’elle profite de sa situation de prof et de responsable d’association pour entraîner ses élèves dans son délire !

https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/l-intrus-de-l-actu/migrant-qui-est-sophie-djigo-l-enseignante-menacee-pour-une-sortie-a-calais_5499936.html

Les professeurs ont une obligation de neutralité

L’obligation de neutralité impose un comportement dicté par l’intérêt du service public. Les personnels de l’enseignement participent au service public d’éducation (même à l’étranger d’une certaine façon pour les établissements homologués) qui s’attache à transmettre les valeurs de la République, notamment l’idéal laïque qui exclut toute discrimination de sexe, de culture ou de religion.

Les professeurs ont une obligation de réserve

Cette obligation impose à tout fonctionnaire ou employé (direct ou indirect) de l’état français, d’éviter des prises de position publiques mettant en cause, de manière grave, le fonctionnement de l’administration. Elle tient à la préoccupation d’éviter que le comportement des personnels ne porte atteinte à l’intérêt du service et ne crée des difficultés relationnelles préjudiciables à l’accomplissement de leurs missions.

Les professeurs ont une obligation de surveillance

Les exigences relatives à la sécurité et à la santé doivent

s'imposer sans réserve aux enseignants pendant le temps scolaire, pendant les sorties et voyages collectifs, lors de la pratique des activités physiques, entre autres. L'obligation de surveillance, de vigilance et de prudence relève de ce domaine.

NDLR : ne pas oublier que l'enseignant est responsable de l'intégrité morale et physique de ses élèves dès que les parents ont remis leurs enfants à l'école et ce jusqu'à ce qu'ils les récupèrent en fin de journée de classe !

Quand on connaît ce qui se passe dans ces camps je ne suis pas certain du tout que la sécurité des élèves étaient préservée, ce n'est pas pour rien que ces camps sont surnommés dans la région de Calais « La Jungle ».

Vis-à-vis des migrants eux-mêmes. Je trouve cela très dégradant qu'on aille visiter ces camps comme on visite un zoo... C'est pour moi une atteinte à la dignité humaine. Autant je suis complètement contre leur venue en France et que notre ministre de l'Intérieur les laisse entrer, autant j'estime que ces gens restent des êtres humains et aller visiter leurs camps et leurs conditions de vie c'est tout simplement abject et les rabaisser au rang d'animaux !

Alors je ne sais pas si la justice me condamnera, j'avoue depuis le procès ou plutôt la mascarade de procès des attentats de Paris dans lequel ma fille a été assassinée que désormais je n'ai plus aucune confiance en la justice de mon pays et cela a été encore renforcé par la décision prise récemment contre l'un d'entre nous qui a pris la défense d'une personne âgée et ayant blessé la chance pour la France qui l'avait attaqué s'est retrouvé lourdement condamné mais quelle que soit la position du Tribunal je me défendrai bec et ongle car à aucun moment je n'ai l'impression d'avoir commis la moindre faute. Bien au contraire j'espère avoir ouvert les yeux à certains parents : on veut endoctriner leurs enfants durant les heures de cours. Il y a à mon avis

suffisamment de philosophes Français à étudier sans perdre son temps et son argent en les emmenant à Calais ! En tout cas je ne regretterai jamais mes propos qui soit dit en passant ne sont pas si offensants que cela.

Mais voilà, actuellement la justice a apparemment du temps à perdre avec des broutilles alors qu'avec les vrais criminels on ne punit pratiquement pas !

Patrick Jardin